République Démocratique du Congo

MINISTERE DES FINANCES MINISTERE DES MINES

ARRETE INTERMINISTERIEL N° 0650/CAB.MIN/MINES/01/2012 ET N° 627/CAB.MIN/FINANCES/2012 DU 12 DEC 2012
PORTANT APPROBATION DE LA LISTE DES BIENS A IMPORTER SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE AU PROFIT DE LA SOCIETE KAMOTO COPPER COMPANY « KCC » Sarl

LE MINISTRE DES MINES

ET

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DES FINANCES,

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 225 et 227 à 232 ;

Vu la Loi 002/03 du 13 mars 2003, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 08/003 du 16 mai 2008 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation ;

Vu l'Ordonnance-Loi 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 512 à 519 ;

Vu le Décret n° 09/43 du 03 décembre 2009 portant création et organisation de la Direction Générale des Douanes et Accises, « DGDA » en sigle ;

Vu le Décret n° 011/46 du 24 décembre 2011 portant mesures d'application de l'Ordonnance-Loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1er B points 6 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Considérant la requête introduite en date du 06 août 2012 par la société **KAMOTO COPPER COMPANY « KCC » Sarl**, en vue d'obtenir l'approbation de la liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ;

Considérant l'avis favorable de la Commission interministérielle d'approbation de la liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié, émis lors de sa réunion du 09 août 2012 ;

Considérant la nécessité ;

A R R E T E N T :

Article 1er :

Est approuvée, la liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ci-jointe, présentée par la société **KAMOTO COPPER COMPANY « KCC » Sarl,** en sa qualité de détentrice des Permis d'Exploitation n° 525, 11601 et 11602 se trouvant dans le Territoire de Mutshatsha, District de Kolwezi, dans la Province du Katanga, dont référence ci-dessous :

- Siège social : Usine de Luilu, Commune de Dilala Kolwezi/Katanga
- N° d'Identification Nationale : 6-128-N45597Q
- N° au Nouveau Registre de Commerce : 1281/Kolwezi

La valeur globale des biens à importer sous le régime douanier privilégié est de 23.004.557,25 USD (Dollars américains vingt trois million quatre mille cinq cent cinquante sept,vingt cinq cents).

Article 2 :

Conformément à l'article 230 du Code Minier, la société **KAMOTO COPPER COMPANY « KCC » Sarl** ne peut transférer les biens matériels ou équipements importés qu'après en avoir préalablement informé l'Administration des douanes et obtenu l'autorisation écrite de cette dernière.

Article 3 :

Toute violation des dispositions du présent Arrêté entraîne la suspension des avantages douaniers et expose le contrevenant au paiement des droits et taxes d'entrée en vigueur, sans préjudice des amendes éventuelles.

Article 4 :

Le Directeur Général de la Direction Générale des Douanes et Accises, en sigle « DGDA », est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 12 DEC 2012

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DES FINANCES,

Patrice KITEBI KIBOL MVUL

LE MINISTRE DES MINES,

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Cabinet du Ministre des Finances
- Cabinet du Ministre de la Défense et Sécurité
- Secrétariat Général des Mines
- D.G.D.A.
- B.C.C.
- O.C.C.
- ANAPI
- CIALB/Direction des Mines
- Société **KAMOTO COPPER COMPANY « KCC » Sarl**

ANNEXE

LISTE DES BIENS A IMPORTER SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIER AU PROFIT DE LA SOCIETE KAMOTO COPPER COMPANY SARL "KCC Sarl"

N°	Description	Qté	Unité	PU(US$)	PT (US$)
	1.CUVES ET CHAUDRONNERIES				
1	Tôle en Acier pour la fabrication des réservoirs de flottation nettoyée de CM1/CM2 A ET B - Tôlerie (Acier)	19,04	tons	1 680,05	31 988,15
2	Tôle en Acier pour la fabrication des réservoirs tampon degrossieur de l'agent modificateur d'alimentation en oxyde de CM1/CM2 AET B - Tôlerie (Acier)	85,72	tons	1 680,05	144 013,89
3	Tôle en Acier pour la fabrication des réservoir tampon degrossisseur de l'agent modificateur d'alimentation en oxyde de CM7 (TK4/70) Tôlerie (Acier)	9,52	tons	1 680,05	15 994,08
4	Reservoir de traitement du flocule usine Usine d'extraction par solvant du Zinc (« SX »)	1,00	pièce	18 135,04	18 135,04
5	Réservoir de la phase aqueuse recuperéeUsine d'extraction par solvant du Zinc (« SX »)	1,00	pièce	18 135,04	18 135,04
6	Réservoir de matières organiques traitées Usine d'extraction par solvant du Zinc (« SX »)	1,00	pièce	18 135,04	18 135,04
7	Reservoir de régénération de la phase organiqueUsine d'extraction par solvant du Zinc (« SX »)	1,00	pièce	18 135,04	18 135,04
8	Reservoir de matières organiques chargées Usine d'extraction par solvant du Zinc (« SX »)	1,00	pièce	28 290,66	28 290,66
	Sous-total 1				**292 826,93**
	2.POMPES				
9	Pompes de puisard d'évacuation des residus d'épuisement A ET B	2,00	ea	48 002,62	96 005,24
10	Pompes des vidange d'évacuation des rresidus d'oxyde non degrossi de CM1 / CM2	2,00	ea	48 002,62	96 005,24
11	Pompes de vidange d'évacuation des résidus d'oxyde non degrossi de CM7 (P5/95A)	2,00	ea	56 003,05	112 006,10
12	Pompes de le sousverse de l'épaississeur de concentré sulfure	4,00	ea	4 800,26	19 201,04
13	Pompes de la sousverse de l'épaississeur de lexiviation neutre	2,00	ea	12 800,70	25 601,40

14	Pompes de la sousverses de l'épaississeur 1 de l'épaississement primaire	8,00	ea	12 800,70	102 405,60
15	Pompes de la sousverse des epaississeur 1 - 5 du circuit de decantation à contre courant("CCD")	17,00	ea	12 800,70	217 611,90
16	Pompes de la sousverse des clarificateur1 ET 2 des circuits 1 et 2	8,00	ea	12 800,70	102 405,60
17	Pompes de la sousverse des clarificateurs à lit filtrant 1 et 2	6,00	ea	4 800,26	28 801,56
18	Pompes de la sousverse de l'épaississeur d'alimentation des impuretés	4,00	ea	5 760,31	23 041,24
19	Pompes de la sousverse de l'épaississeur 1 de la précipitation de fer et d'aluminium	4,00	ea	10 400,57	41 602,28
20	Pompes de recyclage des matières organiques chargéesUsine d'extraction par solvant du Zinc (« SX »)	2,00	ea	31 736,32	63 472,64
	Sous-total 2				**928 159,84**
	3.CONVOYEURS ET TAPIS ROULANTS				
21	Convoyeur du concentré recuperé- Unité Assemblée	1,00	ea	144 007,85	144 007,85
22	Convoyeurs d'alimentation du trémie de stockage du cobalt	1,00	ea	160 008,72	160 008,72
	Sous-total 3				**304 016,57**
	4. AGITATEURS, DECANTEURS ET ECHANTILLONNEURS				
23	Agitateur du réservoir du conditionneur duconditionneur degrossisseurs d'alimentation en oxyde de CM1 / CM2	1,00	ea	11 200,61	11 200,61
24	Echantillonneurs degrossisseurs primaires et secondaires des residus d'oxyde de CM1 / CM2	2,00	ea	16 000,87	32 001,74
25	Agitateur degrossisseur du conditionneur d'alimentation en oxyde de CM7 (TAG5/70)	1,00	ea	9 600,52	9 600,52
26	Agitateur du réservoir de traitement du flocule Usine d'extraction par solvant du zinc	1,00	ea	5 440,51	5 440,51
27	Agitateur du réservoir de régénération de la matière organique Usine d'extraction par solvant du zinc	1,00	ea	5 440,51	5 440,51
	Sous-total 4				**63 683,89**
	5.RAFFINERIE D'EXTRACTION ELECTROLYTIQUE				
28	Filtre à electrolyte 1-8 Milieu te interne Premier remplissage d'anthracite	1,00	ea	672 755,06	672 755,06
	Sous-total 5				**672 755,06**
	6.TRAVAUX DE GENIE CIVIL				
29	Ciment - travaux de génie civil et fondations (KCC EXTRACTION ELECTROLITIQUE 4) MATERIAUX + sacs de ciment B723	43 791,82	sac	24,00	1 051 003,68

30	Barres d'armature et coffrage- travaux de genie civil et fondation(KCC EXTRACTION ELECTROLITIQUE 4) MATERIAUX + B723	166,92	tons	1 400,00	233 688,00
31	Ciment -travaux de genie civil et fondationsl (LUILU + RO) MATERIAUX + sacs de ciment	17 401,64	sac	24,00	417 639,36
32	Barres d'armature et coffrage- travaux de génie civil et fondation(LUILU + RO) MATERIAUX	66,33	tons	1 400,00	92 862,00
33	Ciment - Travaux de genie civil et fondations (EXTRACTION ELECTROLITIQUE 4) MATERIAUX	67 754,00	sac	24,00	1 626 096,00
34	Barres d'armature et coffrage - travaux de genie civil et fondation (EXTRACTION ELECTROLITIQUE 4) Materiaux	3,54	tons	1 400,00	4 956,00
	Sous-total 6				**3 426 245,04**
	7. CHARPENTES METALLIQUES				
35	Acier pour la fabrication de four à agglomere à lit liquide et cuves de refroidissement du produit calciné Acier Etc	1 604,30	tons	1 680,05	2 695 304,22
	Sous -total 7				**2 695 304,22**
	8.TUYAUTERIES				
36	Tuyère en acier pour le refroidisseurs à calcine et lit fluide / extraction electrolytique de LUILU	1,00	sac	456202,60	456202,60
	Sous-total 8				**456 202,60**
	9.VALVES				
37	Valves modulatrice	1,00	Package	73 504,48	73 504,48
	Sous-total 9				**73 504,48**
	10.ÉLECTRICITE				
38	Variateurs de vitesse	1,00	Package	548 560,15	548 560,15
39	Tranformateur pour l'éclairage et fourniture de la zone locale de 33/0,4KV	1,00	ls	92 845,78	92 845,78
40	Replacement de 4 coupes-circuit de 15 KV des tableaux de contrôle, mini sous-stations, etc.	7,00	Unité	424 593,71	2 972 155,97
41	Câbles électriques pour le Concasseur B4, câble d'alimentation PRC-15KV 3X50mm2, sous-stations de KTO, 6 km de câble de développement primaire.	8 000,00	mtrs	49,65	397 200,00
42	Pièces de rechange électriques et cables pour la déviation de la ligne électrique suspendue Kapata et broyeur autogène	1,00	Unité	289 586,00	289 586,00

43	Pièce detacher pour Rénovation du groupe électrogène du Management village - pièces détachées électricité	1,00	Lot	133 705,00	133 705,00
44	Tableau de contrôle électrique n° 4 de la sous-station principale de Luilu (acquisition et installation)	1,00	Unité	2 359 500,00	2 359 500,00
45	Cable électrique du tableau de contrôle électrique 51 des sous-stations de KTO alimentant la sous-station des machines de surface des ateliersc (Remplacement)	1,00	Lot	36 300,00	36 300,00
46	Moteurs électriques	1,00	Lot	339 016,70	339 016,70
47	Panneaux de contrôle et tableaux de distribution de fourniture en	1,00	ls	1 514 982,79	1 514 982,79
	Sous-total 10				**8 683 852,39**
	11.AUTRES EQUIPEMENTS DIVERS				
48	Fil de fer barbelé pour la cloture de la zone du four et aire de travail	1,00	Package	8 710,80	8 710,80
49	Fil de fer barbelé pour la cloture dépôt à explosif et aire de stationnement	1,00	lot	215 276,29	215 276,29
	Sous-total 11				**223 987,09**
	12. ÉQUIPEMENT DE LEVAGE ET PIECES DETACHEES				
50	Rails des grues des ponts roulants	1,00	Unité	2 252 563,00	2 252 563,00
	Sous- total 12				**2 252 563,00**
	13. INSTRUMENTATIONS ET COMPTEURS				
51	Instruments (instrument de contrôle hydrogéologique - ampèremètre, résistivité terramètre et Lectures de l'image)	2,00	Unité	74 250,00	148 500,00
52	Instruments (instrument de contrôle hydrogéologique - débitmètre; débitmètre; lecomètres, etc.)	4,00	Unité	141 350,00	565 400,00
	Sous- total 13				**713 900,00**
	14. EQUIPEMENTS INFORMATIQUES				
53	Imprimantes	12,00	Unité	13 979,17	167750,04
54	Matériel informatique et equipement réseau pour le système de contrôle Siemens PCS7	1,00	Unité	93 500,00	93500,00
	Sous- total 14				**261 250,04**
	15.BROYEURS ET PIECES DETACHEES DES BROYEURS				
55	Plaques en acier et autres pièces en acier (pour l'usine de cathode en cuivre, l'usine Siebt, l'usine de Cobalt, le rayonnage)	200 000,00	kg	2,59	518 000,00
56	Pièce de rechanges des convoyeurs (Mise à niveau de convoyeur récepteur de Luilu)	1,00	Lot	910 306,10	910 306,10

57	Débitmètres sur les lignes de distribution du réactif (Entretien)	1,00	Lot	132 000,00	132 000,00
58	Boucle de contrôle pour broyeurs autogènes (Entretien)	1,00	Lot	396 000,00	396 000,00
	Sous- total 15				**1 956 306,10**
	TOTAL				**23 004 557,25**

Vu pour être annxée à l'Arrêté Interministériel n° 0650/CAB.MIN/MINES/01/2012 et n° 627/CAB.MIN/FINANCES/2012 du 12 DEC 2012 portant approbation de la liste des biens à importer douanier privilégié au profit de la Société **KAMOTO COPPER COMPANY SARL.**

Fait à Kinshasa, le 12 DEC 2012

Le Ministre Délégué auprès du Prémier Ministre, chargé des Finances

Patrice KITEBI KIBOL MVUL

Le Ministre des Mines

Martin KABWELULU